N° d'épreuve FFM	110
Moto-Club	ASM 24 HEURES ACO
N° d'affiliation	C1995
Date	25-26-27 Mars 2022
Lieu	Circuit BUGATTI - LE MANS
Organisateur technique	Vincent BEAUMESNIL
E-mail	s.lechene@lemans.org
Téléphone	02.43.40.24.24

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FSBK FE RACING CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELETANG Jean-Marc	Licence : 008272
Directeurs de course adjoints	GUERIN Thomas	Licence : 070578
	PINOCHET Christian	Licence : 019595
Délégué FFM (Président du Jury)	VILLA VEGA Annie	Licence : 028739
Membre du Jury	NIEREMBERGER Sylvana	Licence : 159701
Membre du Jury	CABIN Jean-Michel	Licence : 169787
Commissaire technique responsable	LE RUYET Gaëtan	Licence : 015564
Responsable du chronométrage	TBC	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

SUPERBIKE

A partir de 16 ans*
De 750 à 1000cc 4T, 3 et 4 cylindres
De 800 à 1200cc 4T, 2 cylindres

+ Superbike Challenger
Pilotes de 16 ans à moins de 28 ans au 01/01/22

SUPERSPORT 600

A partir de 15 ans*
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)

+ Supersport 600 Challenger
Pilotes de 15 ans à moins de 21 ans au 01/01/22

SUPERSPORT 300

De 13* à moins de 26 ans au 01/01/22
De 300 à 500cc 4T, 1 et 2 cylindres
A 13 ans : 50CV max à la roue arrière
A 12 ans : 42CV max à la roue arrière

+ Supersport 300 Challenger
Selon règlement technique du Promo 400cc

SIDE-CARS

A partir de 16 ans (15 ans passager)*
Châssis court (F2) :
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)
Châssis long 600cc (F600) :
selon règlement FIM Mondial

** La limite d'âge minimum est à la date d'anniversaire du pilote.*

OGP

De 11* à moins de 20 ans au 01/01/22
250cc 4T (moteur d'origine tout-terrain)
Maxi 42 CV à la roue arrière

+ Catégorie HONDA NSF 250
Classement séparé

Course annexe :

EUROPEAN BIKES

European Bikes :
650cc 4T minimum
1300cc 4T maximum
Commercialisées ou Prototypes

Course d'accompagnement :

VMA

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant wild card ou LJA devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2T et de 300 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable .... **ROCATHER Fabien**

Nombre de secouristes ..... **33 à 44**

Hôpital le plus proche ..... **CH LE MANS**

Nombre d'ambulance(s) **5**

Temps de trajet (en min) ..... **10 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit BUGATTI**

Adresse ..... **72019 LE MANS Cedex 2**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **48**
En course : **44**

Capacité Side-car :
Pendant les essais : **30**
En course : **26**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **4.185 km**

Largeur minimum de la piste ..... **9 m**

Nombre d'OCP* ..... **3 par poste**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club

Date : **19/01/2022**

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST
Circuit des 24 Heures
CS 21928
72019 LE MANS CEDEX 2

Visa de la Ligue

Date : **20 janvier 2022**

LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE

Signature numérique de LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE, o, ou, email=liguepaysdelaloire@ffmoto.com, c=FR
Date : 2022.01.20 10:54:57 +01'00'

Visa de la FFM

Date : 02/02/2022
Numéro : 22/0047

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	110
Moto-Club	ASM 24 HEURES ACO
N° d'affiliation	C1995
Date	25-26-27 Mars 2022
Lieu	CIRCUIT BUGATTI - LE MANS
Organisateur technique -	Vincent BEAUMESNIL
E-mail	s.lechene@lemans.org
Téléphone	02.43.40.24.24

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

CDF VITESSE Motos Anciennes

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le championnat de France VMA (Vitesse Motos Anciennes).
Cette manche du Championnat de France VMA se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ---------- DESBORDES Evelyne ..... Licence : 154232

Commissaire technique ---------- MANNEVY Patrick ..... Licence : 016359

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

VITESSE

- ☑ **VMA Vintage**
- ☑ **VMA Classic**
- ☑ **VMA Post-Classic**
- ☐ **VMA Supersport**
- ☐ **VMA Superbike**

ENDURANCE

- ☐ **Endurance Classic F** – 1 moto / 2 pilotes
- **Endurance OPEN A** – 2 motos / 2 pilotes
- **Endurance OPEN F** – 1 moto / 2 pilotes

Machines admises : Se référer à l'article 1 du règlement général du championnat VMA et à l'article 2 du règlement général du championnat d'Endurance VMA.
Licences : Les pilotes de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française NCO, IVM, LUE, INTER ou LJA2, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.
Les pilotes désirant rouler avec une licence LJA2 seront classés dans la course où ils rouleront mais ne marqueront pas de points aux Championnats.

Commentaires : .....
.....
.....

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/01/2022	Date :	Date :
AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST Circuit des 24 Heures CS 21928 72019 LE MANS CEDEX 2		Numéro :

ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE 24 HEURES AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit Bugatti - Le Mans – 25, 26 et 27 mars 2022

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

Ces horaires ne sont qu'une indication et pourront être prolongés dans la limite d'une heure en cas de retard dans le déroulement du programme de la manifestation

VENDREDI 25 MARS

11:00 - 18:30 Vérifications techniques (sous le Welcome) Superbike et European Bikes
11:00 - 18:30 Vérifications administratives et techniques (dans leur structure) VMA

08:30 - 09:00	Séance essais libres Championnat de France VMA
09:05 - 09:35	Séance essais libres European Bikes
09:40 - 10:10	Séance essais libres Supersport 300
10:15 - 10:45	Séance essais libres OGP + Honda 250 NSF
10:50 - 11:20	Séance essais libres Supersport 600
11:25 - 11:55	Séance essais libres Superbike
12:00 - 12:30	Séance essais libres Side-Car
14:00 - 14:30	Séance essais libres Championnat de France VMA
14:35 - 15:05	Séance essais libres European Bikes
15:10 - 15:40	Séance essais libres Supersport 300
15:45 - 16:15	Séance essais libres OGP + Honda 250 NSF
16:20 - 17:00	Séance essais libres Supersport 600
17:05 - 17:45	Séance essais libres Superbike
17:50 - 18:20	Séance essais libres Side-Car
16:00	Briefing obligatoire VMA
16:30	Briefing obligatoire European Bikes
17:00	Briefing obligatoire Supersport 300
17:30	Briefing obligatoire OGP+ Honda 250 NSF
18:00	Briefing obligatoire Supersport 600
18:30	Briefing obligatoire Superbike
19:00	Briefing obligatoire Side-Car

ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE 24 HEURES AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit Bugatti - Le Mans – 25, 26 et 27 mars 2022

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

SAMEDI 26 MARS

08:15 - 08:45	Séance essais libres Supersport 300
08:50 - 09:20	Séance essais libres OGP + Honda 250 NSF
09:30 - 10:10	Séance essais libres Supersport 600
10:15 - 10:55	Séance essais libres Superbike
11:00 - 11:25	1 ère séance d'essais chronométrés European Bikes
11:30 - 11:55	1 ère séance d'essais chronométrés Side-Cars
12:05 - 12:30	1 ère séance d'essais chronométrés Championnat de France VMA
14:00 - 14:25	Séance d'essais chronométrés Supersport 300
14:35 - 15:00	Séance d'essais chronométrés OGP + Honda 250 NSF
15:05 - 15:30	Séance d'essais chronométrés Supersport 600
15:40 - 16:05	Séance d'essais chronométrés Superbike
16:20	1 ère Course European Bikes (16 tours)
17:00	1 ère Course Side-Car (13 tours)
17:45	1 ère Course VMA (11 tours)

ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE 24 HEURES AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit Bugatti - Le Mans – 25, 26 et 27 mars 2022

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

DIMANCHE 27 MARS

08:00 - 08:25	2 ème séance d'essais chronométrés Championnat de France VMA
08:30 - 08:55	2 ème séance d'essais chronométrés Side-Cars
09:05 - 09:30	2 ème séance d'essais chronométrés European Bikes
09:45	1 ère course Supersport 300 (12 tours)
10:25	1 ère course OGP + Honda 250 NSF (12 tours)
11:05	1 ère Course Supersport 600 (16 tours)
11:45	1 ère Course Superbike (17 tours)
14:00	2 ème Course Supersport 300 (12 tours)
14:40	2 ème Course OGP + Honda 250 NSF (12 tours)
15:20	2 ème course Supersport 600 (16 tours)
16:00	2 ème Course Superbike (17 tours)
16:40	2 ème Course European Bikes (16 tours)
17:20	2 ème Course Course Side-Car (13 tours)
18:00	2 ème Course VMA (11 tours)

ANNEXE

PLAN GENERAL AVEC CARROYAGE

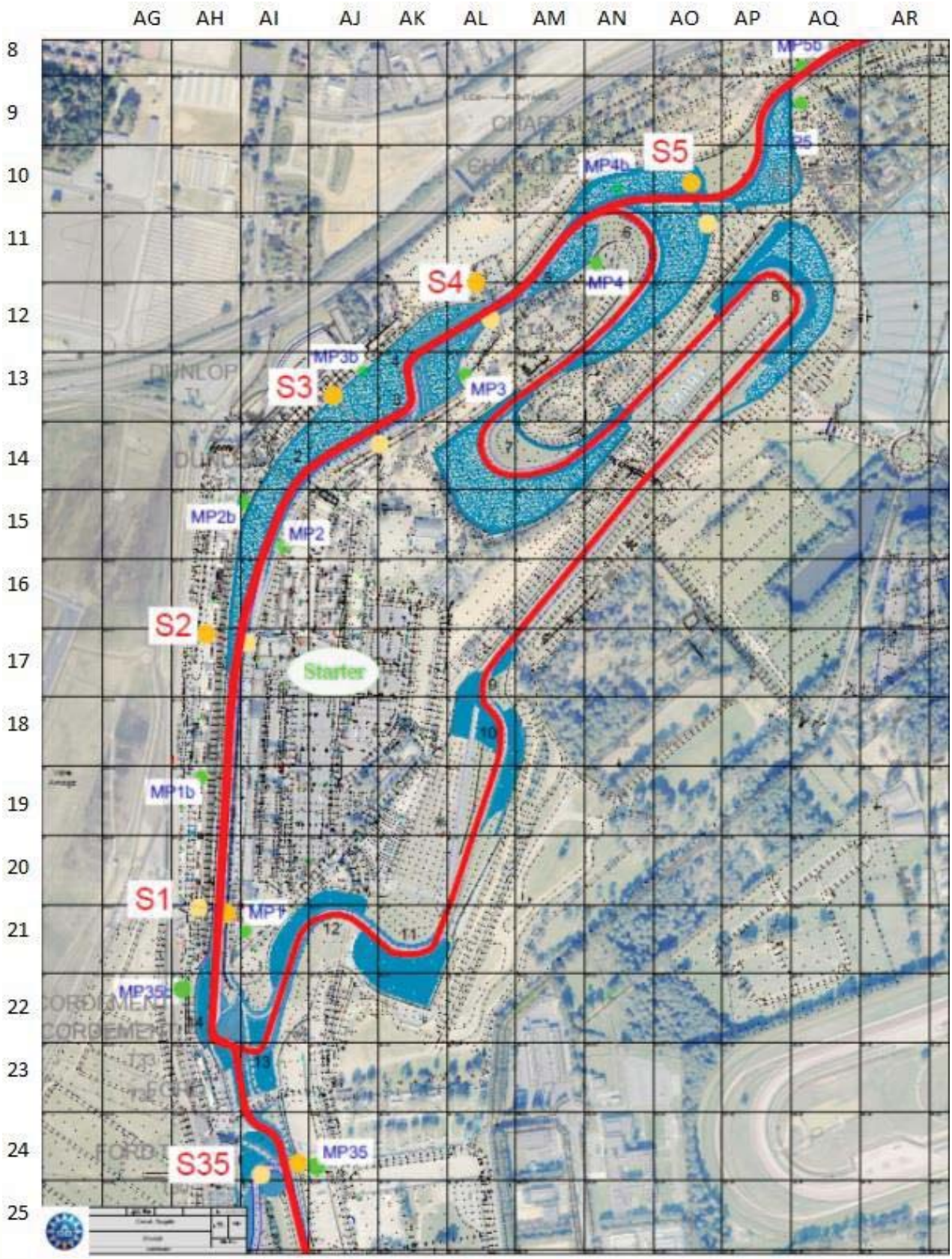

ATTESTATION D'ASSURANCE

ORGANISATION DE MANIFESTATION

Valable pour la période du 25/03/2022 au 27/03/2022

Assuré : ASM DES 24 HEURES DE L'ACO

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : SUPERBIKE 2022
se déroulant le : 25/03/2022 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n°147 740 855 pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 euros** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

- **1.500.000 euros** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à LYON, le 28/01/2022

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9